



African Parks Bénin

Parcelle C Lot 612 Patte d'Oie Rue 12.145 VILLA N° 5 ; Maison NADJO, Cotonou, République du Bénin

Site web: [www.africanparks.org](http://www.africanparks.org) ; Tel: +229 01 45 35 00 00; Email: [apbenin@africanparks.org](mailto:apbenin@africanparks.org)

## **RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT OU CABINET D'AUDIT POUR LA MISSION D'AUDIT ORGANISATIONNEL ET FINANCIER DE L'ASSOCIATION VILLAGEOISE DE GESTION DES RESERVES DE FAUNE DE LA RESERVE DE BIOSPHERE DE LA PENDJARI (AVIGREF-PENDJARI)**

### **DEMANDE DE PROPOSITION N° PNP/MS/2026/05/001**

#### **Chers Soumissionnaires,**

African Parks est une organisation non gouvernementale de conservation qui assume la responsabilité de la gestion à long terme des aires protégées en partenariat avec les gouvernements et les communautés riveraines. Créée en 2000, elle gère 23 aires protégées de plus de 20 millions d'hectares dans 13 pays, notamment l'Angola, le Bénin, la Centrafrique, la République Démocratique du Congo, l'Ethiopie, le Malawi, le Mozambique, la République du Congo, le Tchad, le Sud-Soudan, le Rwanda, la Zambie et le Zimbabwe.

Au Bénin, African Parks gère deux aires protégées : les réserves de Biosphère de la Pendjari et du W-Bénin. Elle assure la responsabilité de la gestion du Parc National de la Pendjari depuis le 24 août 2017 pour un mandat de gestion conclu pour une durée initiale de 10 ans. La vision du parc national de la Pendjari est la suivante : *Le parc national de la Pendjari fait partie intégrante du plus grand écosystème de savanes protégées d'Afrique de l'Ouest, facilité par une durabilité écologique et financière qui construit des groupes de soutien pour sa conservation* ».

Le modèle de gestion mis en œuvre par African Parks pour rendre effective cette vision repose sur trois piliers fondamentaux interdépendants. Il s'agit de la durabilité écologique, la durabilité sociopolitique et de la durabilité financière. S'agissant de la durabilité socioéconomique, elle a défini et met œuvre une stratégie de développement communautaire dont l'objectif principal est de "construire une circonscription de soutien active pour la conservation" au niveau local et national, où les populations riveraines non seulement soutiennent la conservation du complexe Pendjari à l'avenir, mais participent aussi activement à l'extension de la conservation à des paysages plus vastes. Cette stratégie comprend trois principales composantes : l'engagement, l'éducation et l'économie.

Créée en 1996 et enregistrée au journal officiel en 2002, l'Association Villageoise de Gestion des Réserves de Faune de la Pendjari (AVIGREF Pendjari) a pour mission de concilier les besoins des communautés riveraines avec les exigences de conservation de la Réserve de Biosphère de la Pendjari (RBP). Sa vision est de faire de l'aire protégée de la Pendjari un modèle de gestion participative et inclusive reconnu, agissant comme le moteur du développement durable dans la région et garantissant une coexistence harmonieuse entre les communautés riveraines et la nature.

Depuis 2017, elle accompagne African Parks dans la mise en œuvre du plan de développement communautaire du parc national de la Pendjari, notamment les actions relatives au renforcement de l'engagement communautaire pour la construction des groupes de soutien à sa conservation.

Dans l'exécution de sa mission, l'AVIGREF Pendjari est confronté entre autres aux défis suivants :

- La faible capacité de l'association à mobiliser les ressources financières internes ;
- La faible capacité organisationnelle et managériale à initier des activités économiques dont les bénéfices permettront de financer ses activités d'appui à la gestion durable des ressources naturelles de l'aire protégée
- Le faible fonctionnement des cellules villageoises de base qui se traduit entre autres par la diminution significative de leurs effectifs, la non tenue régulière des réunions statutaires, leur faible capacité à organiser sur initiative propre, des séances de sensibilisation de leurs membres au respect des règles de gestion et de conservation des ressources du parc ;
- L'insuffisance des capacités techniques de la direction exécutive à rédiger, mettre en œuvre, suivre et évaluer des projets pour saisir des opportunités de financement disponibles alignés aux objectifs de conservation et de développement socioéconomique du parc ;





African Parks Bénin

Parcelle C Lot 612 Patte d'Oie Rue 12.145 VILLA N° 5 ; Maison NADJO, Cotonou, République du Bénin

Site web: [www.africanparks.org](http://www.africanparks.org) ; Tel: +229 01 45 35 00 00; Email: [apbenin@africanparks.org](mailto:apbenin@africanparks.org)

- L'insuffisance dans ses statuts et règlement intérieur par rapport aux défis actuels et nouvelles orientations stratégiques de conservation de la réserve de biosphère de la Pendjari. Ce qui réduit ses marges de manœuvres pour jouer efficacement son rôle de l'interface entre le gestionnaire du parc et les communautaires riveraines qu'elle représente ;
- Le caractère obsolète du manuel de procédure administrative et financière de l'association ne lui permettant pas d'être efficacement en phase avec les exigences des potentiels partenaires financiers institutionnels.

Par ailleurs depuis 2021, l'AVIGREF bénéficie de African Parks de subventions annuelles pour son fonctionnement et l'exécution des activités qui concourent à l'atteinte des objectifs de conservation et de développement communautaire du parc. En dehors des suivis effectués par African Parks de son utilisation, celles-ci n'ont pas fait l'objet d'un audit externe indépendant.

Dans le souci d'améliorer la gouvernance de gestion et permettre à l'AVIGREF de mieux s'outiller pour répondre aux enjeux de gestion participative et durable des ressources du parc, celle-ci bénéficie d'un appui financier de la part du parc national de la Pendjari pour la conduite d'une mission d'audit organisationnel et financier, objet des présents termes de référence.

## CORRESPONDANCES ET CLARIFICATIONS

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations et recevoir le dossier complet d'appel d'offres auprès du service achat du Parc National de la Pendjari, e-mail : [da.pendjari@africanparks.org](mailto:da.pendjari@africanparks.org); en mettant en copie [sd.pendjari@africanparks.org](mailto:sd.pendjari@africanparks.org) et [franckb.@africanparks.org](mailto:franckb.@africanparks.org).

Pour toutes questions ayant trait à la présente demande de cotation, veuillez adresser vos correspondances, par courrier ou e-mail, en mentionnant clairement la référence de la demande de cotation dans l'objet, aux adresses email suivantes : [da.pendjari@africanparks.org](mailto:da.pendjari@africanparks.org); avec obligatoirement en copie [sd.pendjari@africanparks.org](mailto:sd.pendjari@africanparks.org) et [franckb.@africanparks.org](mailto:franckb.@africanparks.org), au plus tard le **21 mai 2026 à 17 heures précises**.

## DATE LIMITE DE DEPOT DES SOUMISSIONS

Les date et heure de clôture de dépôt des candidatures sont fixées impérativement pour le **28 mai 2026 à 17h 00 minute** (heure locale : GMT+1) au **Bureau de l'ONG African Parks, Bénin – Cotonou sis aux champs de foire, dans l'enceinte de l'immeuble NOCIBE, à la Direction du Parc National de la Pendjari à Tanguiéta ou à la Direction du Parc National du W à Kandi**. Les soumissionnaires devront demander de s'inscrire sur la liste de dépôt des candidatures ouverte à cet effet.

Fait à Tanguiéta, le 08/05/2025

Approuvé par :

**Le Directeur de Parc National de la Pendjari**

**Comlan Firmin DONADJE**

